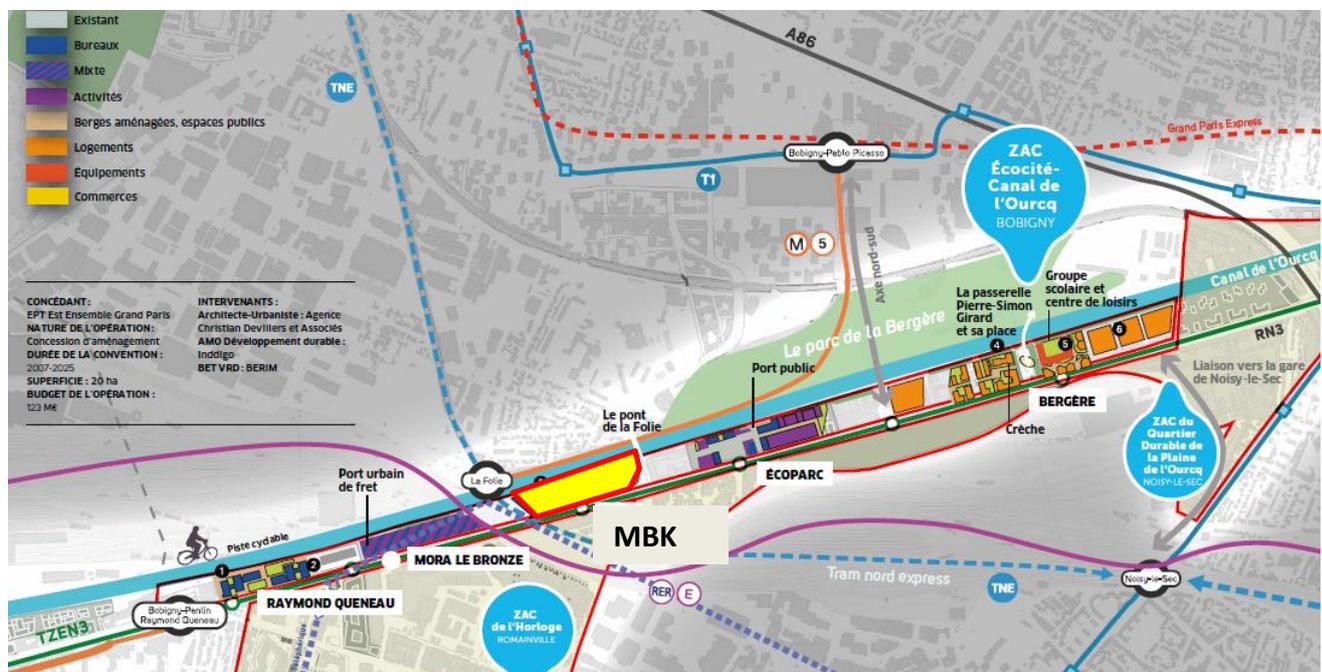


## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA MISE EN PLACE D'OCCUPATIONS TEMPORAIRES DE FRICHES

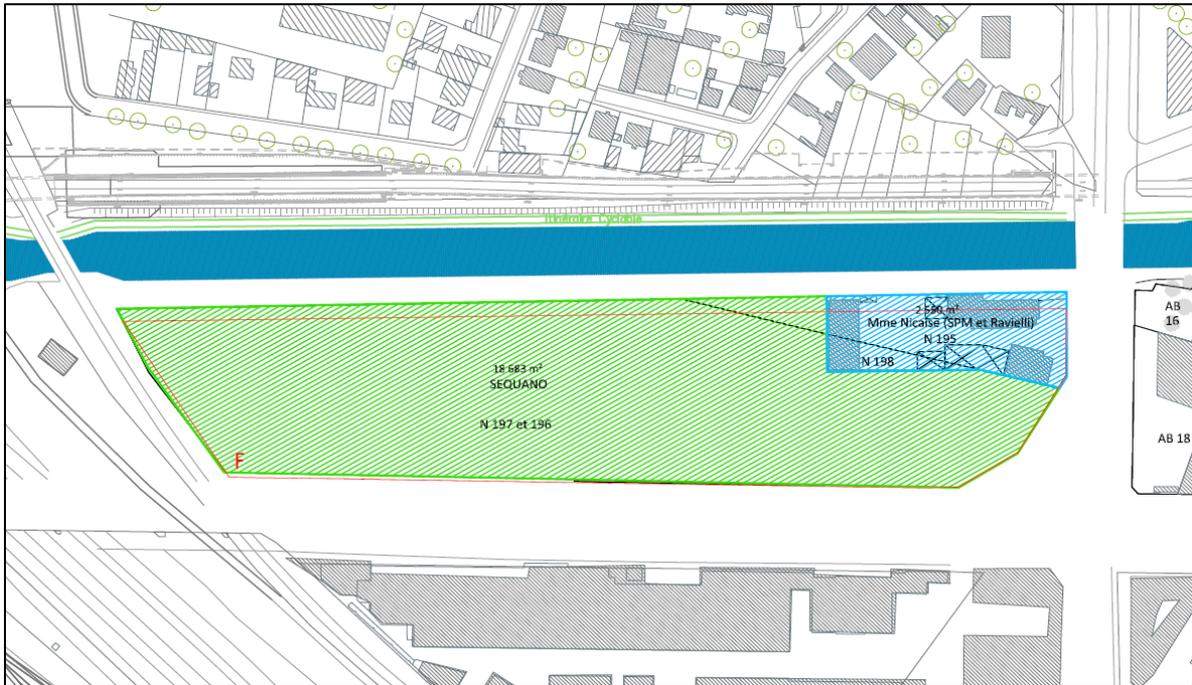
### ZAC Ecocité – Bobigny

Fiche technique de la parcelle MBK située 55 rue de Paris, Bobigny

Foncier disponible de 2000 m<sup>2</sup> pour l'AMI Est Ensemble sur les occupations temporaires



- **Surface disponible :** Pour l'AMI 2 000 m<sup>2</sup> (sur les 20 000 m<sup>2</sup> du terrain)
- **Propriétaire :** Séquano Aménagement, site sécurisé
- **Disponibilité :** immédiate jusqu'à fin 2017
- **Pollution :** Des investigations sont en cours pour déterminer la présence éventuelle de pollution dans le sol
- **Atouts :**
  - o proximité du carrefour de la Folie et du canal de l'Ourcq
  - o site raccordé à l'électricité
- **Inconvénient :**
  - o pas d'accès à proximité immédiate par le métro ligne 5
  - o site non raccordé à l'eau potable
- **Programmation :** étude de faisabilité d'une programmation mixte intégrant logements, activités, commerces



La parcelle N196/197 (en vert) propriété de Séquano Aménagement. L'emprise est aujourd'hui libre de toute occupation et sécurisée. Sa surface est de 18400m<sup>2</sup>. Des investigations sont en cours pour déterminer la présence éventuelle de pollution dans le sol.

Les parcelles N195/N198 (en bleu) propriété de Séquano Aménagement par voie d'expropriation et développant 2934m<sup>2</sup> au sol. Les sociétés SPM/Ravielli occupent aujourd'hui l'immeuble pour y mener leur activité de services et travaux dans le secteur du bâtiment.

Il n'existe pas de données précises sur l'état environnemental du site.

Les parcelles N195/N198 font partie d'un périmètre d'arrêté de cessibilité dans le cadre d'une procédure d'expropriation qui a d'ores et déjà transféré la propriété à l'aménageur. L'ordonnance d'expropriation a été délivrée le 4 novembre 2014. Un transport sur les lieux du juge de l'expropriation est envisagé en début d'année 2017 et un jugement devrait intervenir en milieu d'année 2017.